



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2021 :

#### **Demande de crédit de CHF 182'000.- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestation)**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 25 janvier 2021 avec Monsieur le Municipal Christian Dugon et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Christian Dugon pour sa disponibilité et ses réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cette demande de crédit figure au plan d'investissement pour la somme de CHF 200'000.- (pour l'année 2020).

**Budget :** Le montant de la demande de crédit résulte d'offres reçues par des entreprises spécialisées dans ce type de travaux. Au vu de la complexité d'un tel bâtiment, une seule entreprise d'électricité a été sollicitée puisque l'établissement du seul devis est fastidieux et onéreux. La Municipalité a décidé de présenter le préavis en 4 parties afin d'avoir une meilleure visibilité sur chaque poste de ce préavis.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Les charges financières moyennes annuelles se montent à CHF 27'140.50, soit une charge théorique de CHF 9.37 par habitant/an (2'895 habitants au 01.09.2020).

**Amortissement :** L'amortissement de cet investissement est prévu sur une période de 5 ans concernant les dépenses liées à l'informatique et à l'alarme incendie, et sur une période de 10 ans en ce qui concerne les frais liés à l'exutoire de fumée et au mobilier.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** aucun risque particulier n'a été détecté par la commission des finances.

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 02/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 02/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 182'000.- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS,
2. De financer ce dernier par la trésorerie,
3. D'amortir les investissements liés à l'informatique et à l'alarme incendie sur 5 ans et ceux liés à l'exutoire de fumée et au mobilier sur 10 ans.

**Demande de crédit de CHF 182'000.- TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestation)**

---

Arzier Le Muids, le 2 février 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER  
Excusé

Fanny WEINMANN

Jean-Marie WEYER

Méliné VINCENT

Didier HERMANN  
Rapporteur